

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 672 896	2 369 180	303 716	363 594
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	97 227		97 227	97 227
	2 770 123	2 369 180	400 942	460 821
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 866 361	1 381 089	485 271	718 736
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 626 286	3 123 567	502 719	657 796
	5 492 647	4 504 657	987 990	1 376 532
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	93 880	707 480	723 508
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 318 801		11 318 801	11 257 409
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	26 801 292	2 294 561	24 506 731	21 058 340
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	351 430 468		351 430 468	298 256 786
AC332-1 Obligations et autres titres a revenu fixe	297 918 092		297 918 092	229 208 976
AC332-2 Obligations et autres titres a revenu fixe (PL)	53 512 376		53 512 376	69 047 810
AC334 Autres prêts	320 860		320 860	204 947
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	126 500 000		126 500 000	133 450 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	614 581		614 581	595 308
	517 787 361	2 388 441	515 398 921	465 546 297
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	4 754 041		4 754 041	3 754 529
AC520 Provisions d'assurance vie	691 191		691 191	455 089
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 866 122		1 866 122	1 069 791
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 002 237		15 002 237	18 545 313
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	462 437		462 437	445 159
	22 776 028	-	22 776 028	24 269 881
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 508 617		1 508 617	1 180 059
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	20 449 472	7 693 087	12 756 385	10 207 645
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 314 190	1 065 732	2 248 458	2 136 577
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	5 060 529	534 622	4 525 907	3 313 606
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	51 852		51 852	65 848
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 508 041		3 508 041	3 478 486
AC633 Débiteurs divers	32 322		32 322	-
	33 925 024	9 293 441	24 631 582	20 382 221
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 420 295		11 420 295	9 462 131
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 115 667		2 115 667	2 022 496
AC722 Autres charges a repartir	719 046		719 046	712 876
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	10 623 163		10 623 163	6 466 844
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	24 878 171	-	24 878 171	18 664 346
TOTAL ACTIFS	607 629 353	18 555 719	589 073 635	530 700 099

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	28 304 854	24 238 263
CP5 Résultats reportés	1 859 026	756 013
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	52 163 880	46 994 276
CP6 Résultat de l'exercice	16 092 149	16 163 013
Total capitaux propres avant affectation	68 256 029	63 157 289
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA 14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	53 512 376	69 047 810
	53 512 376	69 047 810
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	25 665 068	22 394 023
PA320 Provision pour assurance vie	300 419 263	240 895 456
PA330 Provision pour sinistres (vie)	19 931 384	15 391 348
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	77 981 118	83 011 653
PA340 Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes (vie)	2 147 972	1 505 404
PA341 Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes (non vie)	1 670 155	1 230 045
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	10 499	-
	427 825 459	364 427 930
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	14 179 818	17 290 517
	14 179 818	17 290 517
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 408 899	4 055 623
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 245 024	5 690 929
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	600 155	468 043
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 004 078	4 090 805
PA634 Créditeurs divers	7 590 395	1 289 937
PA64 Ressources spéciales		
	23 848 551	15 595 337
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	951 401	681 216
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	951 401	681 216
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	589 073 635	530 700 099

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2021**

(Unité : en Dinars)

	Opérations Brutes 31/12/2021	Cessions et rétrocession 31/12/2021	Opérations Nettes 31/12/2021	Opérations Nettes 31/12/2020
PRNV 1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	76 705 548	-19 021 023	57 684 525	48 766 533
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 271 045	999 512	-2 271 533	-882 622
	73 434 503	-18 021 511	55 412 992	47 883 910
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 056 945		8 056 945	7 659 381
PRNV2 Autres produits techniques	836 591		836 591	149 346
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-42 983 010	6 394 589	-36 588 421	-33 166 268
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	5 030 535	-3 543 075	1 487 460	365 009
	-37 952 475	2 851 514	-35 100 961	-32 801 259
CHNV 2 Variation des autres provisions techniques	-10 499		-10 499	110 548
CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	-440 110	17 278	-422 832	49 863
CHNV 4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-14 284 496		-14 284 496	-12 225 348
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	93 171	-270 185	-177 014	-6 191
CHNV43 Frais d'administration	-5 585 628		-5 585 628	-6 483 193
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		4 190 010	4 190 010	3 270 902
	-19 776 952	3 919 825	-15 857 127	-15 443 831
CHNV5 Autres charges techniques		-408 273	-408 273	-402 849
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage			0	0
RTNV6 Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	24 148 004	-11 641 167	12 506 837	7 205 110

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2021	Cessions et rétrocession 31/12/2021	Opérations Nettes 31/12/2021	Opérations Nettes 31/12/2020
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	94 721 699	-3 517 933	91 203 765	58 886 534
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	23 561 194		23 561 194	19 090 681
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	23 561 194	0	23 561 194	19 090 681
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	21 207	0	21 207	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-36 936 433	2 195 741	-34 740 691	-30 841 806
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-4 540 037	796 331	-3 743 706	-2 318 658
	sous total 3	-41 476 469	2 992 072	-38 484 397	-33 160 464
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-59 523 807	236 102	-59 287 705	-24 649 394
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-642 568	521 532	-121 036	1 131 309
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-8 035 695		-8 035 695	-7 203 556
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0	0
CHV43	Frais d'administration	-1 578 348		-1 578 348	-1 538 324
CHV44	Commission recues des réassureurs		241 341	241 341	150 501
	sous total 5	-9 614 043	241 341	-9 372 702	-8 591 379
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-893 332	-38 694	-932 026	-464 660
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	893 332	-38 694	-932 026	-464 660
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	6 153 881	434 419	6 588 299	12 242 626

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2021
 (Unité : en Dinars)

		31/12/2021	31/12/2020
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	12 506 837	7 205 110
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 588 299	12 242 626
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	12 054 310	11 070 746
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	12 054 310	11 070 746
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 354 015	-381 324
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-8 056 945	-7 659 381
PRNT2	Autres produits non techniques	45 918	87 308
CHNT3	Autres charges non techniques	-5 336 887	-3 053 615
	Résultat provenant des activités ordinaires	16 447 516	19 511 470
CHNT4	Impôts sur le résultat	-355 068	-2 647 719
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-355 068	-2 647 719
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	16 092 449	16 863 751
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-300	700 738
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	16 092 149	16 163 013

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2021
 (Unité : en Dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	180 057 559	130 291 512
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 76 872 974	- 63 824 744
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 033 719	937 380
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 44 065	- 50 756
- Commissions versées sur les acceptations	- 180 306	- 128 888
- Décaissements des primes pour les cessions	- 18 395 978	- 16 014 071
- Encaissement des sinistres pour les cessions	4 202 072	7 382 966
- Commissions recues sur les Cessions	2 970 077	2 951 106
- Commissions versées aux intermédiaires	- 5 007 926	- 6 486 290
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 19 769 041	- 18 483 837
- Variation des dépôts auprès des cédantes	640 472	1 390 497
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 1 694 017 919	- 1 397 265 172
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	1 629 708 673	1 356 684 911
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 14 244 097	- 12 749 942
- Produits financiers reçus	27 859 908	26 409 640
- Impôt sur les bénéfices payés	- 6 250 259	- 6 934 478
Autres mouvements	389 972	807 984
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 079 888	4 917 818
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 10 553 576	- 5 298 788
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 10 553 576	- 5 298 788
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	33 545	49 312
<u>Variation de trésorerie</u>	1 559 856	- 331 658
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	4 358 915	4 690 574
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	5 918 772	4 358 915

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2021

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a connu :

- La poursuite de la crise sanitaire liée au (COVID-19) :
 - En Tunisie cette pandémie a eu pour principales conséquences une augmentation des cas de décès, outre les impacts économiques.
 - Pour Assurances BIAT l'effet de cette pandémie a touché principalement la branche Prévoyance avec une fréquence de sinistres élevée, une augmentation de la charge sinistre pour la branche Santé, et un effet moindre sur la sinistralité des autres branches Non Vie et notamment l'Automobile avec une baisse du ratio S/P (compte tenue des mesures prises par l'état Tunisien durant les différentes vagues de propagation du virus : interdiction de la circulation des véhicules inter régions, couvre-feu...)
- Une évolution remarquable du chiffre d'affaires Epargne (+67%), boostée par l'effet de l'avantage fiscal accordé par la loi des finances de 2021.
- Une bonne évolution du chiffre d'affaires Non-Vie (+16%), résultat d'important efforts commercial et technique des équipes d'Assurances BIAT.

- Une bonne performance du recouvrement des créances avec un résultat positif dégagé sur la variation du stock des provisions de fin d'année malgré le contexte économique difficile du pays.
- La finalisation du projet IFRS au premier semestre de 2021 (projet déjà entamé au second semestre de 2020).
- La poursuite du projet de transformation des bureaux directe en Agents d'assurances, avec la concrétisation des 03 Agences : Ariana-Nabeul et Sousse.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 ans	Linéaire
- Matériel de transport	5 ans	Linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- Les placements dans des entreprises liées et participations,
- Les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- La valeur de marché,
- L'actif net,
- Le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2021 un montant net de 400 942 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2021	Amortissements			Valeur nette 2021
					01/01/21	Dotations 2021	31/12/21	
Logiciels	2 513 813	159 083	0	2 672 896	2 150 219	-218 961	2 369 180	303 716
Logiciels En Cours	97 227		0	97 227		0		97 227
Total	2 611 040	159 083	0	2 770 123	2 150 219	-218 961	2 369 180	400 942

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2021 un montant net de 987 990 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2021	Amortissements			Valeur nette 2021
					01/01/21	Dotations 2021	31/12/21	
AAI	1 970 457	12 683	-116 780	1 866 361	1 251 721	-129 368	1 381 089	485 271
M. TRANSPORT	262 430	0	0	262 430	217 682	-24 299	241 981	20 449
M.INFORMATIQUE	2 124 220	232 829	-34 271	2 322 778	1 769 695	-220 297	1 989 992	332 786
M M B	1 077 668	24 078	-60 668	1 041 078	819 145	-72 450	891 595	149 483
Total	5 434 776	269 590	-211 719	5 492 647	4 058 243	-446 413	4 504 657	987 990

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2021 un montant net de 515 398 921 DT contre un montant de 465 546 297 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 49 852 623 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Placement immobiliers	12 120 161	12 058 769
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	26 801 292	23 198 097
Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	351 430 468	298 256 786
Autres prêts	320 860	204 947
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	126 500 000	133 450 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	614 581	595 308
Provisions pour dépréciation des Placements et amortissements	-2 388 441	-2 217 609
Total	515 398 921	465 546 297

(* NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 53 512 376 DT et détaillées comme suit :

- Le 31/12/2021 , Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes 20 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 13 200 bons ligne Décembre 2028 (taux 5.80%) , 3 505 bons ligne Novembre 2030 (taux 5.80%), 8 250 bons ligne Juin 2025 (taux 5.80%), 11 000 bons ligne Janvier 2028 (taux 5.80%), 17 030 bons ligne Octobre 2026 (taux 5.80%) et 3 785 bons ligne Mai 2022 (taux 5.80%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (53.5MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2021 un montant net de 22 776 028 DT contre 24 269 881 DT au 31/12/2020 soit une diminution de 1 493 853 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2021	31/12/2020	
- Provisions pour primes non acquises	4 754 041	3 754 529	999 512
- Provisions d'assurances vie	691 191	455 089	236 102
- Provisions pour sinistres vie	1 866 122	1 069 791	796 331
- Provisions pour sinistres non vie	15 464 674	18 990 472	-3 525 798
Total	22 776 028	24 269 881	-1 493 853

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2021 un montant net des provisions de 24 631 582 DT contre 20 382 221 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 4 249 361 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2021	31/12/2020	
- Primes acquises non émises Transports	34 114	10 244	23 870
Primes acquises non émises Incendie	381	234	148
- Primes acquises non émises Risques Divers	12 629	20 514	-7 885
- Primes acquises non émises RC Général	52 312	51 448	865
- Primes acquises non émises GPE MAL	1 118 751	863 106	255 645
- Primes acquises non émises Acc CORP	123 720	99 220	24 500
- Primes acquises non émises Vie	166 709	135 294	31 415
Total	1 508 617	1 180 059	328 558

AC612– Autres Créances nées d’opération d’assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 411 940	4 799 828	612 113
- Créances affaires directes en cours	9 653 592	7 544 453	2 109 139
- Créances courtiers d'assurances en cours	5 383 940	6 866 894	-1 482 954
- Provisions pour créances douteuses (*)	-7 693 087	-9 003 529	1 310 442
Total	12 756 385	10 207 645	2 548 740

(*) Au 31/12/2021 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 7 693 087 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2021	Exercice 2020 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les courtiers	20%	100%
	Exercice 2021	Exercice 2020 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l’entreprise d’assurances

Au 31/12/2021 ce poste totalise un montant total net de 2 248 458 DT contre 2 136 577 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 111 881 DT.

Au 31/12/2021 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 065 732 DT calculées comme suit :

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d’opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2021 un montant net de 4 525 907 DT contre 3 313 606 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 1 242 301 DT.

Au 31/12/2021 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d’un montant de 534 622 DT calculée comme suit :

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2021	Montant Net au 31/12/2020	Variation
- personnel	51 852	65 848	-13 996
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 508 041	3 478 486	29 555
Débiteurs divers	32 322	0	32 322
Total	3 592 215	3 544 334	47 881

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2021 de 11 420 295 DT contre 9 462 131 DT au 31/12/2020.

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
- Comptes courants bancaires	5 916 789	4 357 856	1 558 933
- Caisse	4 178	3 376	802
- Valeurs a l'encaissement	4 739 505	3 532 491	1 207 014
- Caisse du trésor public	759 823	1 568 408	-808 585
Total	11 420 295	9 462 131	1 958 164

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2021, le solde est de 2 115 667 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
- FAR Auto	465 869	413 388	52 481
- FAR Transports	38 879	14 107	24 771
- FAR Incendie	1 202 328	1 222 949	-20 621
- FAR R. Divers	13 374	12 971	402
- FAR RCG	261 784	237 325	24 459
- FAR Construction	121 911	110 472	11 438
- FAR Maladie	349	191	158
- FAR Acc Corporel	11 174	11 093	81
Total	2 115 667	2 022 496	93 171

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 719 046 DT au 31/12/2021 contre 712 876 DT au 31/12/2020.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2021 un montant net de 10 623 163 DT contre 6 466 844 DT au 31/12/2020.

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
- Intérêts courus non échus	10 588 448	8 793 973	1 794 476
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	43 336	-2 223 662	2 266 998
- Intérêts sur pension livrée	-8 621	-103 467	94 846
Total	10 623 163	6 466 844	4 156 319

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2021, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2018 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	17 000 000	238 263	0	756 013	16 163 013	63 157 289
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-433 409				-433 409
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non répartis											0
- Réserves Légales		0								0	0
- Réserve pour réinvestissement						4 000 000				-4 000 000	0
- Dividendes										-10 560 000	-10 560 000
- Fonds Social							500 000			-500 000	0
- Résultats reportés									1 103 013	-1 103 013	0
- Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2021										16 092 149	16 092 149
Solde au 31 12 2021 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	304 854	0	1 859 026	16 092 149	68 256 029

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 53 512 376 DT au 31 décembre 2021 contre un montant de 69 047 810 DT au 31 décembre 2020, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 427 825 459 DT contre 364 427 930 DT en 2020 soit une augmentation de 63 397 529 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 25 665 068 DT en 2021 contre 22 394 023 DT en 2020 soit une évolution de 3 271 045 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
- Auto	11 035 473	9 545 521	1 489 952
- Transports	786 187	605 840	180 348
- Incendie	8 205 216	7 333 227	871 989
- Constructions	3 018 604	2 710 504	308 100
- RCG	1 831 703	1 501 684	330 019
- R. Divers	197 730	211 035	-13 306
- G Maladie	432 108	319 668	112 440
- Acc Corporels	158 048	166 545	-8 497
Total	25 665 068	22 394 023	3 271 045

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 300 419 263 DT au 31/12/2021, contre 240 895 456 DT au 31/12/2020 soit une évolution de 59 523 807 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2021, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 19 931 384 DT contre 15 391 348 DT en 2020 soit une évolution de 4 540 036 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2021 un montant de 77 981 118 DT contre 83 011 653 DT en 2020 soit une régression de 5 030 535 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2021			Montant au 31/12/2020			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	53 847 289	1 145 922	52 701 366	56 260 496	1 200 024	55 060 472	-2 413 208	-54 102	-2 359 106
-Transports	2 654 923		2 654 923	1 030 284		1 030 284	1 624 639	0	1 624 639
- Incendie	6 025 349		6 025 349	7 937 092		7 937 092	-1 911 743	0	-1 911 743
- Constructions	1 523 370		1 523 370	958 074		958 074	565 296	0	565 296
- RCG	5 117 226		5 117 226	6 932 117		6 932 117	-1 814 891	0	-1 814 891
- R. Divers	2 412 463		2 412 463	2 873 170		2 873 170	-460 707	0	-460 707
- Assurances	423		423	9 732		9 732	-9 309	0	-9 309
- GPE Maladie	2 261 213		2 261 213	2 769 047		2 769 047	-507 834	0	-507 834
- Acc Corporels	5 284 785		5 284 785	5 441 664		5 441 664	-156 879	0	-156 879
Total	79 127 040	1 145 922	77 981 118	84 211 678	1 200 024	83 011 653	-5 084 637	-54 102	-5 030 535

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 2 147 972 DT contre 1 505 404 DT en 2020.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 670 155 DT contre 1 230 045 DT en 2020.

PA342 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche Maladie pour 10 499 DT

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2021 est de 14 179 818 DT contre 17 290 517 DT en 2020. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2021 à 23 848 551 DT contre 15 595 337 DT au 31/12/2020 (dont principalement dettes envers réassureurs de 8 245 024 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2021 est de 951 401 DT contre 681 216 DT au 31/12/2020 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 91 203 765 DT contre 58 886 534 DT en 2020 soit une évolution de 32 317 232 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	94 690 284	61 913 570	32 776 714
Variation des primes acquises non émises	31 415	-27 747	59 162
Sous-total	94 721 699	61 885 823	32 835 876
Primes cédées	-3 517 933	-2 999 289	-518 644
Total	91 203 765	58 886 534	32 317 232

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2021 totalisent 35 615 504 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 12 054 310 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	105 326 840
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	157 490 720
- Produits des placements non affectés	12 054 310

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 23 561 194 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 38 484 397 DT contre 33 160 464 DT en 2020, soit une évolution de 5 323 933 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
Sinistres payés	-36 936 433	-31 475 898	-5 460 535
Part des réassureurs dans les sinistres	2 195 741	634 092	1 561 650
Variation des provisions pour sinistres	-4 540 037	-2 544 581	-1 995 455
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	796 331	225 923	570 408
Total	-38 484 397	-33 160 464	-5 323 933

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 59 287 705 DT (dont une part de réassurances de +236 102 DT) contre 24 649 394 DT (dont une part de réassurances de -27 859 DT) en 2020, soit une évolution de charge de 34 638 311 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 8 035 695 DT en 2021 contre 7 203 556 DT en 2020.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 1 578 348 DT en 2021 contre 1 538 324 DT en 2020.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2021 pour un montant de 241 341 DT contre 150 501 DT en 2020.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 2 247 347 DT en 2021, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 893 332 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	893 332	1 354 015	2 247 347

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2021 à 55 412 992 DT contre 47 883 910 DT en 2020, soit une évolution de 7 529 082 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	76 430 690	65 790 214	10 640 476
Variation des primes émises non acquises	297 143	89 332	207 811
Primes à annuler	-22 285	-18 630	-3 655
Variation des primes non acquises "PNA"	-3 271 045	-1 017 824	-2 253 221
Sous-total 1	73 434 503	64 843 092	8 591 411
Primes cédées	-19 021 023	-17 094 383	-1 926 640
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	999 512	135 202	864 310
Total	55 412 992	47 883 910	7 529 082

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2021 totalisent 35 615 504 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 12 054 310 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	105 326 840
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	157 490 720
- Reliquat des produits des placements non affectés	12 054 310

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 8 056 945 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 35 100 961 DT pour l'exercice 2021 contre 32 801 259 DT au titre de l'exercice 2020, soit une évolution de 2 299 703 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
Sinistres payés	-42 983 010	-36 494 047	-6 488 963
Part des réassureurs dans les sinistres	6 394 589	3 327 779	3 066 810
Variation des provisions pour sinistres	5 030 535	-694 850	5 725 385
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-3 543 075	1 059 859	-4 602 935
<u>Total</u>	<u>-35 100 961</u>	<u>-32 801 259</u>	<u>-2 299 703</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
Provisions pour risques en cours Maladie	-10 499	0	-10 499
<u>Total</u>	<u>-10 499</u>	<u>0</u>	<u>-10 499</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 14 284 496 DT en 2021 contre 12 225 348 DT en 2020.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 177 014 DT en 2021 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 270 185 DT) contre une variation négative de 6 191 DT en 2020.

Le poste «Frais d'administration» affecté à l'assurance non vie est de 5 585 628 DT en 2021 contre 6 483 193 DT en 2020.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2021 pour un montant de 4 190 010 DT contre 3 270 902 DT en 2020.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 408 273 DT contre 402 849 DT au 31/12/2020.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2021	2020
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	12 506 837	7 205 110
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	6 588 299	12 242 626
PRNT1	Produits des placements	12 054 310	11 070 746
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 1 354 015	- 381 324
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 8 056 945	- 7 659 381
PRNT2	Autres produits non techniques	45 918	87 308
CHNT3	Autres charges non techniques	- 5 336 887	- 3 053 615
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		16 447 516	19 511 470
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 355 068	- 2 647 719
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 355 068	- 2 647 719
CHNT5	Contribution de solidarité sociale de 3%	- 300	- 226 947
CHNT5	Contribution conjoncturelle de 2% sur 2020 et 2019	-	- 473 790
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>16 092 149</u>	<u>16 163 013</u>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 5 336 887 dinars au 31/12/2021 contre 3 053 615 dinars au 31/12/2020 : il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 975 375 dinars et de la charge de la retenue à la source libératoire pour 4 361 513 dinars.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2021
Résultat Comptable		16 447 516
Réintégrations 1 : Charges fiscales		4 361 513
Retenue à la source libératoire 20%		4 361 513
Résultat Brut de l'exercice		20 809 029
Réintégrations 2 : Autres charges		1 331 963
Déductions	-	23 616 574
Reprise sur Provisions Créances	-	1 749 759
Produits Bruts soumis à la R/S Libératoire de 20%	-	21 866 815
Résultat Fiscal	-	1 475 583
Contribution de solidarité sociale 3%	-	300
Impôt sur les sociétés	-	355 068
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>16 092 149</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 5 918 772 dinars contre 4 358 915 dinars au 31/12/2020, soit une variation positive de 1 559 856 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +12 079 888 dinars en 2021 contre +4 917 818 dinars en 2020.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -10 553 576 dinars en 2021 contre -5 298 788 dinars en 2020.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +33 545 dinars en 2021 contre de +49 312 dinars en 2020.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2021	2020
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2021

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 513 813	159 083		2 672 896	2 150 219		218 961				2 369 180	-	303 716
1.3 Fonds de commerce	-			-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	97 227			97 227	-		-				-	-	97 227
	2 611 040	159 083		2 770 123	2 150 219		218 961				2 369 180		400 942
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 970 457	12 683	116 780	1 866 361	1 251 721		188 936		59 568		1 381 089	-	485 271
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 464 318	256 907	94 939	3 626 286	2 806 522		388 377		71 332		3 123 567	-	502 719
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
	5 434 776	269 590	211 719	5 492 647	4 058 243		577 313		130 900		4 504 657		987 990
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 058 769	61 393	-	12 120 161	77 852		16 027		-		93 880	-	12 026 282
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
3.4 Autres placements financiers	455 109 830	1 561 176 363	1 511 233 574	505 052 619	-	2 139 757	-	154 804	-	-	-	2 294 561	502 758 058
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	23 198 097	6 265 721	2 662 526	26 801 292		2 139 757		154 804			-	2 294 561	24 506 731
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	298 256 786	129 647 550	76 473 868	351 430 468							-	-	351 430 468
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	204 947	263 092	147 180	320 860							-	-	320 860
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	133 450 000	1 425 000 000	1 431 950 000	126 500 000							-	-	126 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	595 308	592 981	573 708	614 581							-	-	614 581
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-							-	-	-
	467 763 906	1 561 830 737	1 511 807 282	517 787 361	77 852	2 139 757	16 027	154 804			93 880	2 294 561	515 398 921
TOTAL:	475 809 722	1 562 259 409	1 512 019 001	526 050 131	6 286 315	2 139 757	812 302	154 804	130 900		6 967 716	2 294 561	516 787 853

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 120 161	12 026 282	12 026 282	-93 880
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	26 801 292	24 506 731	24 506 731	-2 294 561
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	351 430 468	351 430 468	351 430 468	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	320 860	320 860	320 860	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	72 987 624	72 987 624	72 987 624	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	614 581	614 581	614 581	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<u>464 274 986</u>	<u>461 886 545</u>	<u>461 886 545</u>	<u>-2 388 441</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	458 774 986	456 386 545	456 386 545	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 595 952	11 595 952	11 595 952	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire :	2 017	2 018	2 019
Inventaire 2019			
Règlements cumulés	22 726 517	27 859 790	21 215 447
Provisions pour sinistres	8 841 898	13 131 814	25 456 126
Total charges des sinistres	31 568 415	40 991 604	46 671 573
Primes acquises	53 907 977	53 616 351	59 384 389
% sinistres / primes acquises	59%	76%	79%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	2 017	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020				
Règlements cumulés	23 499 656	30 104 230	29 620 332	18 670 665
Provisions pour sinistres	7 358 945	9 700 184	15 499 280	19 170 817
Total charges des sinistres	30 858 601	39 804 414	45 119 612	37 841 482
Primes acquises	53 907 977	53 616 351	59 384 389	64 843 092
% sinistres / primes acquises	57%	74%	76%	58%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire :	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	24 280 918	32 282 487	33 122 785	25 975 269	22 876 869
Provisions pour sinistres	5 612 888	5 045 155	8 070 609	11 087 846	23 819 346
Total charges des sinistres	29 893 805	37 327 642	41 193 394	37 063 115	46 696 215
Primes acquises	53 907 977	53 616 351	59 384 389	64 843 092	73 434 503
% sinistres / primes acquises	55%	70%	69%	57%	64%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	579 762	736 465	1 316 227	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	16 304 060	17 995 217	34 299 277	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (Commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	16 883 821	18 731 683	35 615 504	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-2 114 249	-18 236	-2 132 485	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	-50 670	-64 191	-114 862	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-2 164 919	-82 428	-2 247 347	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	26 963 319	67 758 380	94 721 699
Charges de prestations	-14 940 365	-26 536 104	-41 476 469
Charges de provisions d'assurance vie	-10 025 933	-50 140 441	-60 166 375
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	1 997 020	-8 918 165	-6 921 145
Frais d'acquisition	-4 722 123	-3 313 573	-8 035 695
Autres charges de gestion nettes	-574 001	-1 004 347	-1 578 348
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 296 124	-4 317 919	-9 614 043
Produits nets de placements	7 820 232	15 762 169	23 582 401
Charges de placements	-299 569	-593 762	-893 332
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	7 520 662	15 168 407	22 689 069
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 517 933	0	-3 517 933
Part des réassureurs dans les charges de prestations	2 992 072	0	2 992 072
Part des réassureurs dans les charges de provisions	236 102	0	236 102
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	521 532	0	521 532
Commissions reçues des réassureurs	241 341	0	241 341
Intérêt	-38 694	0	-38 694
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	434 419		434 419
Résultat technique	4 655 977	1 932 322	6 588 299
Informations complémentaires			
Montant des rachats		24 304 239	24 304 239
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	117 557 051	204 941 569	322 498 620
Provisions techniques brutes à l'ouverture	102 343 094	155 449 114	257 792 208
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	27 890 764	3 346 874	13 073 978	1 120 937	2 712 289	1 648 518	3 296 867	18 366 441	1 977 835	73 434 503
Primes émises	29 380 715	3 527 222	13 945 967	1 429 037	3 042 308	1 635 212	3 296 867	18 478 881	1 969 338	76 705 548
Variation des primes non acquises	-1 489 952	-180 348	-871 989	-308 100	-330 019	13 306	0	-112 440	8 497	-3 271 045
Charges de prestation	-15 019 967	-2 157 697	-1 986 900	-1 198 907	911 012	-953 081	282	-16 819 143	-1 178 683	-38 403 083
Prestations et frais payés	-17 379 073	-475 245	-3 854 304	-633 611	-904 821	-1 339 612	-9 027	-17 051 754	-1 335 562	-42 983 010
Charges de provisions pour prestations diverses	2 359 106	-1 682 452	1 867 404	-565 296	1 815 834	386 531	9 309	232 611	156 879	4 579 927
Solde de souscription	12 870 796	1 189 177	11 087 078	-77 970	3 623 301	695 437	3 297 149	1 547 298	799 152	35 031 419
Frais d'acquisition	-5 393 305	-1 089 081	-2 990 241	-297 030	-781 778	-278 823	-904 402	-2 179 847	-276 817	-14 191 324
Autres charges de gestion nettes	-3 238 761	-304 323	-252 101	-54 705	-154 750	-101 464	-263	-1 307 725	-171 536	-5 585 628
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 632 066	-1 393 404	-3 242 343	-351 734	-936 528	-380 287	-904 665	-3 487 572	-448 354	-19 776 952
Produits nets de placements	5 332 753	329 394	1 350 336	360 111	565 613	251 838	103	273 292	430 096	8 893 537
Solde financier	5 332 753	329 394	1 350 336	360 111	565 613	251 838	103	273 292	430 096	8 893 537
Part des réassureurs dans les primes acquises	-5 243	-2 719 651	-9 760 362	-671 990	-960 529	-863 793	-2 124 487	-918 830	3 374	-18 021 511
Part des réassureurs dans les prestations payées	603 328	348 910	2 629 432	535 174	340 953	714 419	8 868	1 130 664	82 841	6 394 589
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-2 787 586	1 089 309	-1 314 662	469 316	-392 621	43 119	-8 866	-910 959	269 874	-3 543 075
Part des réassureurs dans les PB	0	14 060	15 811	0	0	-12 593	0	0	0	17 278
Commissions reçues des réassureurs	0	683 620	2 229 501	99 477	125 313	260 559	519 574	0	1 781	3 919 825
Intérêts servies	-189 679	-17 458	-69 726	-25 016	-40 594	-22 628	0	0	-43 171	-408 273
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 379 180	-601 208	-6 270 007	406 961	-927 479	119 082	-1 604 911	-699 124	314 699	-11 641 167
Résultat technique	7 192 304	-476 041	2 925 065	337 368	2 324 908	686 071	787 676	-2 366 107	1 095 593	12 506 837

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2017	2018	2019	2020	2021
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	852 889	1 324 802	1 682 023	1 922 921	2 560 889
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	426	245 423	617 701	1 583 789	1 853 814
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	132 766 538	174 242 992	204 404 689	228 584 689	270 657 360
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	94 721 699	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-41 476 469	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-60 166 375	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	-6 921 145	
Frais d'acquisition	-8 035 695	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-1 578 348	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-9 614 043	
Produits nets de placements	23 582 401	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-893 332	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	22 689 069	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 517 933	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	2 992 072	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	236 102	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	521 532	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	241 341	CHV44 2°colonne
Intérêt	-38 694	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	434 419	
Résultat technique	6 588 299	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	24 304 239	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	322 498 620	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	257 792 208	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	73 434 503	

Primes émises	76 705 548	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-3 271 045	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-38 403 083	
Prestations et frais payés	-42 983 010	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	4 579 927	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	35 031 419	
Frais d'acquisition	-14 191 324	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-5 585 628	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 776 952	
Produits nets de placements	8 893 537	PRNT3 1°colonne
Solde financier	8 893 537	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-18 021 511	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 394 589	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-3 543 075	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	17 278	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 919 825	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-408 273	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-11 641 167	
Résultat technique	12 506 837	

Total

Informations complémentaires

Provisions pour primes non acquises clôture	25 665 068
Provisions pour primes non acquises ouverture	22 394 023
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	77 981 118
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	83 011 653
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 670 155
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 230 045
Autres provisions techniques clôture	10 499
Autres provisions techniques ouverture	0
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires

de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2022, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, et font ressortir des capitaux propres positifs de 68 256 029 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 092 149 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

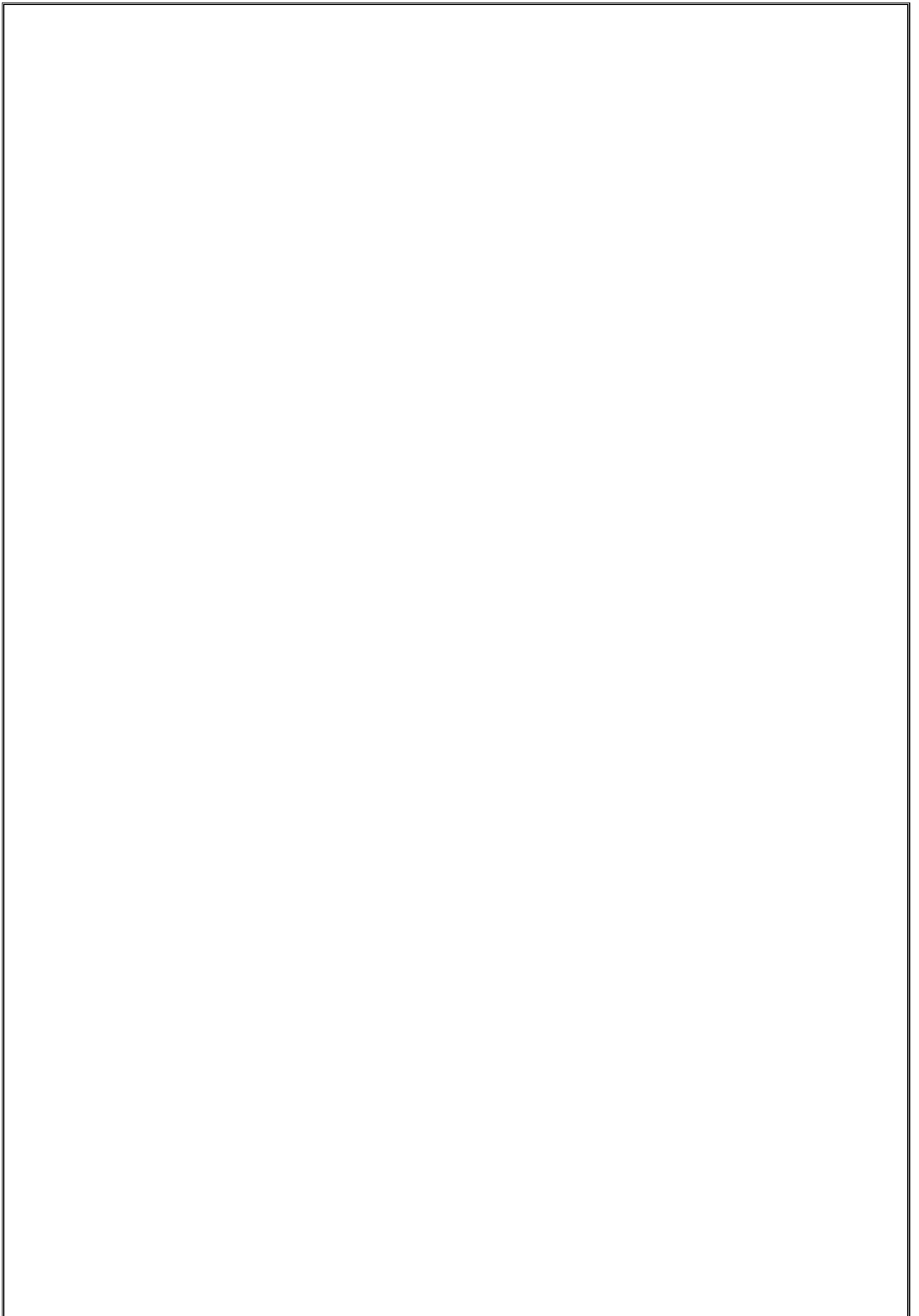
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2022

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé



SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I-1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la

libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 12 815 DT en 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

2. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2021 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 21 Octobre 2021 a autorisé l'opération de pension livrée réalisée le 31/12/2021 pour un montant de 53 512 376 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (56 770 bons) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 5.80%.

3. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 29 avril 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 416 648 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2021 :

1. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 78 096 DT en 2021.

2. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie digitale d'Assurances BIAT et la définition des modalités de sa mise en place.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 270 000 DT en hors taxes.

Cette convention a été conclue pour une période de 11 mois et 2 semaines, prenant effet à partir du 1^{er} février 2020

En 2021, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 128 521 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2020.

3. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur

ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 63 965 DT en 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520 DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Par ailleurs, les deux parties ont décidé d'un commun accord de résilier le contrat de location de l'agence Sakiet Ezzit et ce, à compter du 31/12/2020.

La charge de location de ces agences, constatée en 2021, est de 26 003 DT.

5. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur

ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2021.

6. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2021.

7. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1^{er} Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2021, est de 12 910 DT.

8. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 1 090 DT en 2021.

9. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 35 702 DT en 2021.

10. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT

CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 42 DT en 2021.

- 11.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 26 777 DT en 2021.

- 12.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 17 496 DT en 2021.

13. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2021, se sont élevés à 34 336 DT hors TVA.

14. Assurances BIAT a supporté, en 2021, un montant de 560 680 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 07 Avril 2022.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2021 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 16 mars 2021 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 115 000 DT au titre de l'exercice 2020 servie en 2021.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2021, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 409 885 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 19 913 DT.

II-2 : Rémunérations du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 30 Janvier 2020 a nommé un Directeur Général Adjoint et a confié au comité de nomination et de rémunération la fixation de ses émoluments et avantages.

Votre conseil d'administration réuni en date du 24 Décembre 2020 a décidé de ne pas octroyer d'émoluments ou avantages au Directeur Général Adjoint.

II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1^{er} Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé par les parties en date du 06 Janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Janvier 2017 au 30 Juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 Juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

Un troisième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 31 Mai 2021. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} Juillet 2021 au 30 Juin 2022. Le montant

de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 93 600 DT HT

La charge brute supportée par la société, au titre de 2021, est de 94 250 DT.

II-4 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2021 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2021 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2020, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2021, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 15 Avril 2022

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme Kalthoum BOUGUERRA
Associée

FINOR
M. Walid BEN SALAH
Associé